

APPEL A PROJET START-UP

TROPHEE CŒUR GIRONDINS « PARITE »

Le programme « Cœur Girondins » du FC Girondins de Bordeaux accompagne les acteurs du territoire.

Cet appel à projet a pour objectif de récompenser des start-ups fondées ou co-fondées par des femmes dont le service et/ou le produit à un impact positif sur le territoire.

Les start-ups de la région Nouvelle Aquitaine pourront candidater pour tenter de remporter une dotation financière de 4000 €, de la visibilité médiatique via l'application des membres du réseau, l'organisation d'un événement « teambuilding – les clés du coaching » au château du Haillan, 2 places en salon des grands crus pour 2 matchs du FCGB au cours de la saison 2023/2024



L'appel à Candidature au trophée est ouvert aux start-ups fondées ou co-fondées par des femmes dont le service et/ou le produit a un impact positif sur le territoire.

Le dossier complet à adresser, au plus tard le 12 mai 2023 (le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi), à Madame Sylvie Pépin, directrice RSE, par :

- Courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : coeurgirondins@girondins.com copie spepin@girondins.com, **ou**
- Voie postale à l'adresse suivante : Football Club des Girondins de Bordeaux - Rue Joliot Curie, 33187 Le Haillan.

S'entend d'un dossier complet, un dossier :

- Dont toutes les rubriques ci-après ont été dûment complétées ;

Des justificatifs pourront être demandés en complément de ce dossier et devront être transmis dans les 7 jours suivant envoi de la demande.

Seuls seront étudiés par le FC Girondins de Bordeaux les dossiers complets.

A l'issue de la délibération, 4 structures seront sélectionnées au regard notamment (i) de la pertinence et de la qualité des projets exposés et (ii) de la motivation des besoins de financement exprimés. Ces associations seront individuellement informées afin de présenter leur projet selon des modalités qui seront à préciser.

PRESENTATION DE VOTRE STRUCTURE

DENOMINATION :

DATE DE CREATION :

EFFECTIF :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

SITE WEB :

CONTACT (RESPONSABLE QUE NOUS POUVONS JOINDRE POUR LE SUIVI DU DOSSIER) :

NOM :

PRÉNOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL :

TELEPHONE :

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle

OUI NON

Vous acceptez que votre image soit utilisée par le club et ses partenaires pour promouvoir votre start-up sur le site internet du club ainsi que nos réseaux sociaux

OUI NON

Le dépôt d'un projet entraîne acceptation du présent règlement que chaque candidat souhaitant concourir devra respecter dans son intégralité.

En cas de non-respect du présent règlement et des conditions et modalités de soumission du dossier de présentation du projet par l'un des candidats, les organisateurs se réservent le droit d'annuler sa candidature. Le candidat s'engage à n'intenter aucun recours concernant les conditions d'organisation de l'Appel à Projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.

- DESCRIPTION SUCCINCTE DE VOTRE ENTREPRISE

- DESCRIPTION DU PRODUIT/SERVICE :

- CONTEXTE ET OBJECTIFS (pourquoi vous êtes-vous engagé(e) dans cette démarche ?) :

- RÉSULTATS DÉJÀ CONSTATÉS ET / OU ATTENDUS :

- POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE START UP MÉRITE D'ÊTRE RETENUE ?

- QU'EST-CE QUE CE TROPHÉE POURRAIT VOUS APPORTER ?

+ FOURNIR EN ANNEXE (facultatif)

Pour compléter votre candidature, vous pouvez joindre des documents complémentaires permettant au jury de mieux apprécier la démarche de votre projet : visuels, vidéos, présentations, ...

Les dossiers de candidature transmis par les participants au trophée ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

REGLEMENT

Règlement Appel à Candidature « Cœur Girondins Parité » 2023

L'appel à candidature « Cœur Girondins » est organisé du 4 mars 2023 au 19 juin 2023 par la SA « FC Girondins de Bordeaux » dans le cadre du programme RSE du Club.

Ce trophée est organisé avec le soutien du Partenaire Officiel du programme RSE du Club, UNMI, l'Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le SIREN 784718207 - Siège social 50 avenue Daumesnil 75012 Paris.

Dans le cadre de la stratégie « Cœur Girondins » du FC Girondins de Bordeaux, le Club et son Partenaire Officiel UNMI organisent un trophée à destination des Start-ups dont ce sera la 2^{ème} édition.

À clôture de dépôt, le 12 mai 2023, les candidatures seront transmises aux membres du jury qui effectueront une présélection de 4 candidats. Les décisions de présélection seront notifiées par mail à l'ensemble des candidats le 22 mai 2023.

Les candidats présélectionnés devront se présenter au château du Haillan, siège du FC Girondins de Bordeaux, lundi 19 juin, selon un agenda qui sera transmis en temps voulu, pour présenter leur start-up devant les membres du jury.

La remise du prix sera effectuée à la suite de la session de pitch et de la délibération du jury.

Le jury récompensera 2 start-ups qui se partageront la dotation financière.

ELIGIBILITÉ

Peuvent participer à ce concours les personnes physiques et morales remplissant les critères suivants :

Être une start-up dont le service et/ou le produit à un impact positif sur le territoire.

Pour être sélectionné, le projet soumis devra intégrer les critères ci-dessous.

CRITÈRES D'EVALUATION

En lien avec le programme « Cœur Girondins » des Girondins de Bordeaux portant notamment sur son soutien aux projets régionaux ayant un impact sociétal, social, environnemental sur le territoire.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Appel à candidatures : 4 mars 2023

Clôture des candidatures : 12 mai 2023

Réunion de sélection par les membres du jury : 16 mai 2023

Pitch et remise des prix : 19 juin 2023

Les candidats pourront se voir demander des précisions ou justificatifs supplémentaires par les organisateurs s'ils l'estiment nécessaire.

FRAIS DE PARTICIPATION

La participation à l'Appel à Candidature est gratuite, excepté les frais suivants qui restent à la charge des participants :

- l'envoi des dossiers de candidature,
- l'envoi et le retour éventuel de pièces appuyant le dossier (photos, vidéos, etc...).

DOTATION

Le FCGB offrira aux 2 structures gagnantes une dotation financière de 2000 € par structure gagnante, de la visibilité médiatique via l'application des membres du réseau, l'organisation d'un événement « teambuilding – les clés du coaching » au château du Haillan, 2 places au Stade Matmut Atlantique en salon des grands crus pour 2 matchs du FCGB au cours de la saison 2023/2024 (choix du match à la discrétion du Club)

CONFIDENTIALITÉ

Les projets déposés sont tenus pour confidentiels, ce qui signifie que le comité de sélection et les personnes en charge de l'orientation-accompagnement des projets garderont strictement confidentiels tous les renseignements et informations qu'ils auraient été amenés à connaître sur les projets et leurs porteurs.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la Loi n°78-14 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les porteurs de projets conservent un droit d'accès à leurs données personnelles pour suppression ou modification.

RENONCIATION À RECOURS

Le dépôt d'un projet entraîne acceptation sans réserve du présent règlement que chaque candidat souhaitant concourir devra respecter dans son intégralité.

En cas de non-respect du présent règlement et des conditions et modalités de soumission du dossier de présentation du projet par l'un des candidats, les organisateurs se réservent le droit d'annuler sa candidature. Le candidat s'engage à n'intenter aucun recours concernant les conditions d'organisation de l'Appel à Projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.

La société « Football Club des Girondins de Bordeaux » ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de report, d'interruption, d'ajournement, de prolongation, d'annulation ou de modification du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure et de remplacement d'une dotation par une autre dotation de nature et valeur équivalente.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'Appel à Candidature, son origine et les modalités de sa mise en place, merci d'envoyer un email à spepin@girondins.com